

République Française
Département : YONNE
Arrondissement : Sens
COURGENAY - COMMUNE

Procès verbal

Le vendredi 28 novembre 2025 à 20 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 21 novembre 2025, s'est réunie sous la présidence de Daniel PAGNIER.

Secrétaire de la séance : Alain BATUT

Présents : Daniel PAGNIER, Alain BATUT, Odile TRIMOREAU, Jeanne GRAND, Corinne JANAITIS, Olivier VINCENT, Benjamin LEBRUN, Jean-Paul LAURENT, Claude LÉGER

Représentés : Nathalie GRAS représentée par Odile TRIMOREAU, Stéphanie MASSOC représentée par Alain BATUT

Absents et excusés : Gérard LANGILLIER, Isabelle LARRUE

Ordre du jour :

- Décision modificative(honoraires, études);
- Enveloppe budgétaire 2026;
- Point travaux Léopold Javal;
- Point sur la sécurité;
- Horaires école;
- Point sculpture bois;
- Point participation Syndicat de gendarmerie;
- Point colis de Noël;
- Motion soutien hôpital;
- Questions diverses à poser 48 heures à l'avance.

Le procès-verbal du 29 août 2025 est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

Néanmoins madame JANAITIS souligne que la question sur la modification d'implantation des containers n'a pas été suivi d'effet et demande son application. Monsieur le maire prend note et fera appliquer cette diminution du volume des containers à côté des ateliers communaux

L'ordre du jour est modifié comme suit : convention de frais de scolarité -classe ULIS-mairie de SENS(89).

1- Décision modificative (honoraires, études).

Monsieur le Maire fait part au conseil qu'il faut abonder les comptes afin d'effectuer les études demandées sur le projet mairie, ainsi que le cabinet d'architecte. Pour ce faire la somme de 44 000 € change de ligne- compte 21318 vers le compte 2031.

EXATEC 1 800 € HT- étude du plancher et retrait des colonnes

ACCENTA 5 550 € HT – étude thermique

APAVE 1 350 € HT – contrat de coordination sécurité, protection de la santé (SPS)

1 450 € HT- contrat de contrôle technique de construction

450 € HT – attestation handicapés.

Total : 10 600 € HT.

Cabinet architecte 26 050 € HT

Madame la 1ère adjointe prend la parole pour rappeler les points suivants à la demande du cabinet d'architecte.

1. Objet de la réunion sur le projet mairie :

La réunion avait pour objectif de présenter et d'échanger autour de la **phase ESQ/APS** du projet de **réhabilitation de la Mairie de Courgenay**.

2. Modifications à apporter sur les pièces graphiques (plan RDC projeté)

1. Bureau du secrétariat :

- Suppression du dégagement situé à l'arrière du secrétariat afin d'agrandir le bureau.
- L'accès au secrétariat se fera désormais depuis la salle du conseil.
- La cloison donnant sur le hall sera vitrée en partie haute afin d'assurer une visibilité sur celui-ci.

2. Ballon d'eau chaude :

- À représenter sur le plan.
- Capacité de 100 L, installé en hauteur dans la zone sanitaire/cuisine.

3. Local entretien :

- Ce local sera remplacé par un **placard avec portes coulissantes**.

4. Cuisine :

- **Emplacement des équipements à prévoir** : évier simple, grand réfrigérateur, micro-ondes et petite table pour la pause repas.
- **Le mobilier et l'électroménager ne sont pas compris dans le projet**, seules les réservations et arrivées techniques seront prévues aux plans.

3. Points abordés avec BC

1. Sécurité – sorties de secours :

- La salle devra comporter **deux sorties de secours distinctes**, chacune représentant **une unité de passage (1 UP = 0,90m largeur de passage libre)**.

2. Protection incendie – plancher :

- **Un flocage du plancher** entre le RDC et l'étage est à prévoir afin d'éviter des travaux ultérieurs, notamment si l'étage venait à être aménagé pour des fonctions autres que celles de la mairie.

3. Accessibilité et sécurité :

- Si l'étage est destiné à des fonctions tierces (logements ou autres ERP), le **hall d'entrée côté rue et l'escalier** devront être **mis aux normes d'accessibilité (escalier aux normes)** et **de sécurité (assurer un degré CF 1h)**.

4. Actions à engager par la Maîtrise d'Ouvrage (MOA) avant la phase APD

1. Missionner le bureau d'études structure EXATEC

- Étude des planchers, préconisations techniques et chiffrage.

2. Missionner le bureau d'études fluides ACCENTA

- Réalisation de l'étude thermique nécessaire au dossier de subvention.

3. Missionner le bureau APAVE

- Pour les missions de Contrôle Technique et de Coordination SPS.

4. Définir précisément les prestations à réaliser et revoir le budget global

À ce stade, et au regard du **budget disponible**, l'intervention du projet **concernera uniquement le rez-de-chaussée**.

Les menuiseries extérieures à remplacer seront donc **celles du RDC uniquement**.

- Cette étape est essentielle afin d'adapter le projet aux attentes de la commune et aux contraintes financières.
- Les éléments à préciser incluent notamment :
- les **travaux à réaliser au niveau des planchers**,
- la **présence ou absence de volets** selon l'étude thermique,
- la **nature de la finition de la cour**,
- ainsi que tout autre poste à inclure dans le périmètre du projet.

5. Conclusion

Il est important que **l'ensemble des prestations à réaliser soit clairement défini avant l'élaboration de l'APD**, afin de garantir que le projet réponde pleinement aux attentes de la commune tout en respectant le budget alloué.

Après discussion, au vu de la demande du cabinet d'architecte et pour affiner le projet, il est demandé que :

- le plafond du rez-de-chaussée soit isolé selon les normes. Au premier étage, le plateau sera sans aménagement, uniquement des réservations pour de futurs projets (évacuation et alimentation en eau, arrivée électricité)
- l'ensemble des menuiseries 1er étage et rdc soit changé dans le projet
- la cour et le préau ne sont pas inclus à cet instant dans la rénovation.
- La valeur du projet est modifiée et abondée à hauteur de 400000€.

Après un rapide tour de table, ces nouveaux modifcatifs sont validés.
le conseil municipal,

- après avoir entendu l'exposé de madame la 1ere adjointe,
- donne son accord à l'unanimité à ces aménagements et ce nouveau tarif,
- et autorise monsieur le Maire à signer tout document si rapportant.

2- Enveloppe budgétaire 2026.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal l'enveloppe budgétaire des heures supplémentaires des différents employés communaux. Ces heures peuvent être attribuées

pour l'année 2026 à travers la lecture de leur grille d'indice. La somme allouée est de 4550,10€.

Monsieur VINCENT souligne le fait qu'il faut encadrer le tarif et le contrat 2026 avec le professionnel qui a en charge le dégagement des routes enneigées dans la commune en période hivernale. Monsieur le maire prend note et se rapprochera de cet agriculteur pour pérenniser ce contrat pour 2026.

Le conseil municipal,

- après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire,
- donne son accord à l'unanimité pour organiser cette enveloppe,
- et autorise monsieur le Maire à signer tout document si rapportant.

3- Travaux rue Léopold Javal.

Monsieur le maire explique les travaux en cours rue Léopold Javal.

Les entrées du village sont munies de dispositifs séparateurs de voies éclairés toute la nuit, afin de faire ralentir les voitures et interdire l'entrée de poids-lourds dans la c o m m u n e .

Néanmoins, il est à signaler que certains gros porteurs continuent d'emprunter la départementale en venant de POUY-SUR-VANNE malgré la signalisation mis en place. Les services du département se dégagent de toute responsabilité arguant qu'ils ont mis en place un service de contournement.

L'ensemble du conseil attire l'attention sur les dégâts occasionnés par le passage de gros tonnages sur la rue André Thibord.

La gendarmerie nationale sera contactée prochainement pour faire cesser ces infractions.

4- Point sur la sécurité

Monsieur le Maire expose au conseil le fait de moderniser le service de protection et de détection des ateliers communaux.

L'entreprise AMARO propose un devis de 3836,76€ TTC.

Le conseil municipal,

- après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire,
- après avoir échangé sur le sujet,
- accorde à l'unanimité l'achat d'un nouveau dispositif de sécurité pour les ateliers

autorise monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

5- Horaire école.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il faut tous les trois ans établir une délibération pour organiser les horaires de notre école communale.

Le conseil des écoles préconise de rester à la semaine de quatre jours aux horaires suivants :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h30- 11h30 / 13h30-16h30.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, au vu des différents éléments,

- donne son accord à l'unanimité pour maintenir ce dispositif,
- et autorise monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

6- Sculpture bois.

Monsieur le Maire expose le projet de faire réaliser une sculpture sur bois sur un tronc d'arbre implanté dans la cour de l'école.

Hauteur approximative : 2 m

coût : 300€

Sculpteur à la tronçonneuse : Pascal Branchet 89330 VILLEVALLIER

Différents modèles d'animaux (chouette, écureuil, loup,...) sont proposés au conseil. Trois sont retenus et nos écoliers par un geste citoyen de votation choisiront celui qu'il leurs convient pour surveiller leur cour de récréation.

Le conseil municipal,

- après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire,
- donne son accord à l'unanimité pour faire effectuer cette sculpture et autorise monsieur le Maire à signer tout document si rapportant.

7- Participation Syndicat intercommunal de la caserne de gendarmerie.

Monsieur le Maire donne la parole à madame Corinne Janaitis à propos du syndicat intercommunal. Suite à la réunion du 25 novembre 2025, madame la conseillère nous informe que les travaux ont démarré le 13 octobre 2025 par l'installation de la base vie et de l'échafaudage. Le remplacement des fenêtres a débuté le 17 novembre 2025.

Le chantier a pris un mois de retard.

Le panneau de chantier est en cours de validation et de réalisation car il manque le nom des communes qui financent ce projet et le coût.

8- Colis de Noël.

Comme chaque année, le conseil municipal est fier de proposer des colis de qualité à nos anciens.

Des jacinthes pour les dames et des colis solo (57) et couple (38) seront distribués le samedi 20 décembre 2025 .

Le coût :

colis solo 23,20€ & colis couple 30,50€

D'avance merci pour l'accueil qui est très chaleureux chaque année.

9- Motion de soutien à l'hôpital de SENS(89).

Monsieur le maire fait lecture d'un projet de motion proposé par le député Julien ODOUL -3ième circonscription de l'Yonne- à propos du

Soutien au Centre hospitalier de Sens et à l'accès égal aux soins pour tous

Projet de motion

Soutien au Centre hospitalier de Sens et à l'accès égal aux soins pour tous

Le Conseil municipal de Courgenay, réuni le 28 novembre 2025

Considérant que l'accès aux soins est un droit fondamental reconnu par la Constitution et garanti par les principes du service public hospitalier ;

Considérant que le Centre hospitalier de Sens joue un rôle essentiel pour l'ensemble du nord de l'Yonne, en assurant un accès de proximité à des soins de qualité pour des dizaines de milliers d'habitants ;

Considérant que la décision de l'Agence régionale de santé de Bourgogne-Franche-Comté de retirer, à compter de décembre 2025, l'autorisation d'opérer les femmes atteintes d'un cancer du sein au sein du centre hospitalier constitue une atteinte grave à la pérennité de l'hôpital public et à l'égalité d'accès aux soins ;

Considérant que cette décision conduira de nombreuses patientes à se tourner vers le secteur privé, les exposant à des dépassements d'honoraires et à une médecine à deux vitesses ;

Considérant enfin qu'il est du devoir des élus locaux de défendre l'hôpital public, garant de la solidarité, de la proximité et de la continuité du service de santé pour tous ;

Le Conseil municipal :

- **exprime sa vive inquiétude** quant à la perte d'activités du Centre hospitalier de Sens et aux conséquences pour les habitants du territoire ;
- **affirme son attachement indéfectible** au service public hospitalier et à l'égalité d'accès aux soins ;
- **demande solennellement** à l'Agence régionale de santé de Bourgogne-Franche-Comté de rétablir l'agrément du Centre hospitalier de Sens pour la chirurgie mammaire liée au cancer ;
- **appelle l'ensemble des élus du territoire** à se mobiliser pour défendre l'hôpital public et garantir le droit à la santé pour tous.

Adopté à le 28 novembre 2025
À Courgenay

Le **Maire,**
Daniel PAGNIER

Après lecture, pour soutenir le centre hospitalier de Sens et l'accès égal aux soins pour tous, l'ensemble du conseil approuve à l'unanimité cette motion et demande à monsieur le Maire de faire écho de cette motion auprès de ces administrés.

10- Convention de frais de scolarité -classe ULIS- mairie de SENS(89).

Monsieur le Maire nous informe d'une saisine de la mairie de SENS (89). Un enfant de Courgenay est scolarisé dans un établissement spécialisé à SENS (89)ULIS.

Le coût de sa scolarité – 992€- doit être supporté par sa commune de résidence.

Le conseil municipal,

- après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire,
- après avoir échangé sur le sujet,
- accorde à l'unanimité les frais de scolarité à ce jeune curginien,
- et autorise monsieur le Maire à signer tout document si rapportant.

11- Questions diverses.

1-Lecture de l'email de Monsieur Langillier :

Réponse :

Monsieur le Maire prend note et adressera un courrier A.R aux propriétaires concernés. Monsieur BATUT, le responsable de la diffusion des panneaux pocket n'est pas professeur des Ecoles et encore moins un censeur. Les flyers panneau pocket sont sous la responsabilité de leur auteur.

2- Demande de monsieur LAURENT au profit de l'ASVB :

l'association ASVB de BAGNEAUX désire comme l'année dernière effectuer son tournoi de pétanque à COURGENAY(89).

La date du 14 mai 2026 est proposé.

Réponse :

Au vu du calendrier des associations curginiennes, et surtout du très bon retour de l'année dernière, l'ensemble du conseil donne un avis favorable à ce prêt de terrain de pétanque. Nous leur souhaitons une très belle réalisation.

3-Courrier de monsieur Christophe GRAND.

Monsieur le Maire fait lecture du courrier reçu à propos de la dangerosité du croisement se trouvant devant l'entreprise GRAND.

Réponse :

Après un rapide tour de table, malgré les aménagements effectués (nouvelle implantation du panneau d'agglomération), monsieur le Maire prend note et prendra attaché avec les services concernés afin de faire un projet pour planter une nouvelle signalisation en fonction de la topographie.

4-Information sur la convention fourrière :

Madame la 1ère adjointe nous informe que la délibération pv du 29 août 2025a été annulée par la préfecture. La fourrière du Sénonais est reliée à Courgenay par arrêté préfectoral. Néanmoins, suite à nos observations, la fourrière va mettre en œuvre ses réunions plénières par visio-conférence afin d'éviter des trajets routiers.

Ce refus administratif ne doit pas diminuer notre vigilance sur les devoirs de la fourrière. Nous restons très attentifs à leur professionnalisme et leur réactivité en cas de problème dans notre commune.

5- Echange sur les diagnostiques au sein de structures recevant du public

Suite au conseil d'école du 10 novembre 2025, un parent d'élève a souhaité communiquer sur le diagnostic amiante au sein des établissement scolaires.

Exerçant son métier dans les diagnostics d'amiante M. Feugnet se propose d'élaborer, bénévolement, le dossier à des fins conservatoires.

Réponse :

Ce sujet n'a jamais été abordé mais le conseil dans son ensemble trouve qu'il faut se mettre en conformité avec les règlements en vigueur. Le conseil remercie M. Feugnet pour son initiative

Madame la 1ère adjointe prendra attaché avec lui afin de finaliser ce dossier.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 22h30.